

**MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ****COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 27 AVRIL 2010****SOMMAIRE**

<u>I – VIREMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 2 000 € AUX POPULATIONS ET COMMUNES SINISTREES DE CHARENTE-MARITIME ET DE VENDEE.....</u>	<u>9</u>
<u>II – PROGRAMME DE TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX – DEMANDE DE SUBVENTION.....</u>	<u>10</u>
<u>III – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA PREVENTION ET DE LA MEDIATION AU TITRE DE L'ANNEE 2010.....</u>	<u>12</u>
<u>IV – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX SYNDICATS AU TITRE DE L'ANNEE 2010.....</u>	<u>13</u>
<u>V – PREMIERE AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX STRUCTURES ŒUVRANT DANS L'INSERTION PAR L'EMPLOI AU TITRE DE L'ANNEE 2010... </u>	<u>14</u>
<u>VI – PREMIERE AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AU SOUTIEN DES PROJETS D'ECONOMIE SOLIDAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2010.....</u>	<u>15</u>
<u>VII – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ANIMATION DE QUARTIER AU TITRE DE L'ANNEE 2010.....</u>	<u>17</u>
<u>VIII – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA JEUNESSE AU TITRE DE L'ANNEE 2010.....</u>	<u>18</u>
<u>IX – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS L'INSERTION PAR L'EMPLOI AU TITRE DE L'ANNEE 2010 : mission locale Métropole Est ; MDE activité PLIE ; MDE activité MDE.....</u>	<u>21</u>
<u>X – ACTUALISATION DES TARIFS PRATIQUES PAR LE SPIC POUR DES TRAVAUX RELEVANT DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES A COMPTER DU 1ER MAI 2010.....</u>	<u>22</u>

<u>XI – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE AU TITRE DE L'ANNEE 2010</u> .....	23
<u>XII – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ENFANCE (ACCUEILS DE LOISIRS) AU TITRE DE L'ANNEE 2010</u> .....	24
<u>XIII – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ENFANCE (SEJOURS DE VACANCES) AU TITRE DE L'ANNEE 2010</u> .....	24
<u>XIV – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2010</u> .....	25
<u>XV – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES LOISIRS AU TITRE DE L'ANNEE 2010</u> .....	25
<u>XVI – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES JARDINIERS DE VILLENEUVE D'ASCQ AU TITRE DE L'ANNEE 2010</u> .....	26
<u>XVII – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX AU TITRE DE L'ANNEE 2010</u> .....	26
<u>XVIII – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES DES ECOLES PUBLIQUES DE VILLENEUVE D'ASCQ</u> .....	26
<u>XX – PREMIERE AFFECTATION DE CREDITS DESTINES A L'AIDE AUX PROJETS DE CLASSES DE DECOUVERTE</u> .....	27
<u>XX – PREMIERE AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS EDUCATION AU TITRE DE L'ANNEE 2010</u> .....	28
<u>XXI – RETROCESSION DE CONCESSION AU CIMETIERE D'ASCQ</u> .....	29
<u>XXII – DEUXIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS DIVERSES AU TITRE DE L'ANNEE 2010</u> .....	30
<u>XXIII – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE AU TITRE DE L'ANNEE 2010</u> .....	30
<u>XXIV – REMUNERATION D'UN MEDECIN VACATAIRE</u> .....	31
<u>XXV – PREMIERE AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS UNIVERSITAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2010</u> .....	31
<u>XXVI – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU FESTIVAL UNIVERSITAIRE MIX'CITE (DU 10 AU 12 MAI)</u> .....	33

<b><u>XXVII – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE SOUTIEN AU CONGRES MASHS (MODELES APPRENTISSAGES EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES) ORGANISE PAR L'IUT A LES 10 ET 11 JUIN 2010.....</u></b>	<b>33</b>
<b><u>XVIII – DEUXIEME AFFECTATION DE CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES AU TITRE DE L'ANNEE 2010 – « BOURSE AUX JEUNES ».....</u></b>	<b>34</b>
<b><u>XIX – LISTE DES DECIDONS.....</u></b>	<b>34</b>

*Gérard Caudron, maire, ouvre le Conseil municipal à 18 h 45 et procède à l'appel.*

**Présents :** Gérard CAUDRON, Maryvonne GIRARD, Pascal MOYSON, Florence LECOCQ, Alain CARETTE, Grégory PARIS, Michèle WERREBROUCK, Valérie DAMAYE, Chantal FLINOIS, Daniel DUBOIS, Françoise MARTIN, Jean-Pierre FOURNIER, Patrice CARLIER, Jean-Antoine ROSSIT, Nathalie CONSTANT, Yvonne WILLEM, Monique LEMPEREUR, Marcel DUWELZ, Yolande WALKOWIAK-CHUINE, Michel URBACZKA, Yveline VAN CAENEGHEM, Daniel THUILLIER, Roselyne CINUS, Pierre-Jocelyn HUYGHE, Patrick WATTEBLED, Malik IFRI, Saliha TELALI, Khadija MEJDOUB, Sylvie GARNIER, Mohammed BENABBOU, Laurence DUBOIS, Sébastien COSTEUR, Stéphanie DEWIÈRE, Jean-Michel STIEVENARD, Marie AGBESSI, Martine BERTHOULOUX, Didier MANIER, Olfa LAFORCE, Jean-François HILAIRE, Florence BARISEAU, Elisabeth LEFEBVRE.

**Excusés :** Farid OUKAID, pouvoir à Daniel DUBOIS ; Dominique FURNE, pouvoir à Maryvonne GIRARD ; André LAURENT, pouvoir à Chantal FLINOIS ; Corinne KUBERA, pouvoir à Alain CARETTE ; Faustin AISSI, pouvoir à Michèle WERREBROUCK ; Claudine SARTIAUX, pouvoir à Grégory PARIS ; Olivier URBANIAK, pouvoir à Pascal MOYSON ; Jean-Michel MOLLE, pouvoir à Olfa LAFORCE.

### **Gérard CAUDRON, maire**

Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer. Si vous le voulez bien, je désigne comme secrétaire de séance Stéphanie DEWIÈRE.

Avant de regarder le calendrier passé et futur, je vous informe que les commissions thématiques, qui avaient été un peu suspendues à ma demande par les plénières pour des questions de calendrier, sont remises en route. C'est la moindre des choses, puisque cela fait partie de notre règlement, mais cela nous a conduits à différer d'une semaine le conseil du mois de mai, pour pouvoir tenir compte des différentes réunions.

J'en profite pour vous dire que nous avons été interpellés par différents élus qui souhaitent changer de commission. Effectivement, les groupes ont évolué : certains ont diminué, d'autres n'ont pas bougé mais des centres d'intérêt de leurs membres ont changé. Nous demandons aux groupes qui veulent faire des changements de le signaler à la Directrice générale et à Alain CARETTE, afin que nous puissions étudier la répartition. Les commissions comportent environ soixante-dix places, auxquelles les non-inscrits peuvent aussi avoir accès, selon des modalités dont je ne connais pas le détail. Certaines commissions nécessitent impérativement la présence d'élus, en particulier la commission d'appels d'offres, faute de quoi nous serions obligés de reporter, et les commissions paritaires avec le personnel - l'insuffisance de la représentation municipale étant du plus mauvais effet. Cela intervient à un moment difficile, c'est pourquoi je demande que les groupes en tiennent compte dans leur choix d'affectation de leurs membres dans différentes commissions. Essayez de nous transmettre ces éléments assez vite, puisque les nouvelles listes devront repasser en conseil. Il faut donc que nous ayons tout terminé.

Oui ?

**Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)**

J'allais demander pour quand vous souhaitez la réponse. Il me semble par ailleurs que nous devons nous revoir sur le règlement intérieur : il a été voté en début de mandat, puis un groupe de travail a été constitué ; nous devons nous revoir et nous ne nous sommes pas revus. Des modifications avaient été proposées par le groupe de travail, mais nous n'en avons jamais reparlé.

**Alain CARETTE, adjoint au maire (EPVA)**

Je n'ai pas toutes les réponses. J'ai transmis le dossier à l'administration, il va donc revenir en conseil. Mais il est vrai que la logique voudrait que cela repasse d'abord en commission des présidents de groupe, voire, pour éviter des allers et retours inutiles, des demandes de corrections de la part du maire et de la commission des présidents de groupe, dans une commission des présidents de groupe présidée par le maire lui-même. Je crois que le mieux serait de procéder ainsi, si votre emploi du temps le permet.

**Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)**

Pour septembre...

**Gérard CAUDRON, maire**

Il serait bon que nous puissions valider cela avant l'été, aussi bien pour les commissions que pour le règlement intérieur. Nous organiserons avant l'été une réunion du maire et des présidents de groupe pour voir ce sur quoi nous pouvons nous mettre d'accord.

**RAPPEL DES EVENEMENTS PASSES**

Je vais évoquer l'actualité depuis le dernier conseil, du 30 mars 2010, jusqu'au 27 avril.

- Le 1<sup>er</sup> avril, nous avons réouvert le parc Asnapio. Des animations très intéressantes s'y sont déroulées le week-end dernier ; j'y ai passé un moment.
- Le 2 avril, un récital a été donné à l'espace Concorde par les élèves du collège Camille-Claudel et de l'école René-Clair au profit du Secours Populaire, avec deux cents élèves sur scène, du CM 1 à la troisième. Ce fut une très belle opération, de très grande qualité culturelle et très forte humainement.
- Le 3 avril, un marché ch'ti a été animé par les Danses du Bourg au musée de plein air.
- Le week-end des 3, 4 et 5 avril, ont été organisées des chasses aux œufs, avec Cosette au Breucq ; la BAQ au Pont de Bois, à l'Hôtel de Ville ; les habitants de la Haute Borne à la Haute Borne ; l'association Vaillant à Babylone. Nous avons compté plus de cinq cents enfants à ces différentes manifestations.

- Le 10 avril, avait lieu la braderie de l'Union commerciale de la Cousinerie.
- Les 10 et 11 avril, s'est déroulé le Week-end de découverte de la Pologne au château de Flers. Une manifestation dont personne n'a oublié qu'elle a été endeuillée par l'accident d'avion qui a décimé la Pologne. Nous avons mis en place un registre de condoléances, qui a recueilli plus de trois cents signatures et messages et que j'ai remis personnellement au consul général de Pologne.
- Le 11 avril nous avons un banquet, à Concorde, pour les personnes vieillissantes et âgées.
- Le mercredi 14 avril, c'était le Festival du livre au Centre social Cocteau.
- Le samedi 17, à Ascq, s'est tenue la braderie de l'US Ascq, une très belle braderie. La réception de l'ambassadeur du Burundi a eu lieu au château de Flers ; je l'ai reçu avant qu'il aille à la salle Marianne, où une soirée était organisée par l'association des Grands Lacs. Et, en soirée toujours, un concert a eu lieu salle Masqueliez, « Harmonicas en liberté ».
- Le 18 avril, un nouveau banquet des retraités s'est tenu à Concorde.
- Le 19, nous avons accueilli cent cinquante étudiants et cinquante enseignants académiques de vingt institutions universitaires représentant dix-neuf pays européens ; cela était assez impressionnant.
- Le 22 avril, nous avons accueilli vingt-cinq collégiens et des professeurs de Leverkusen à l'Hôtel de Ville.
- Le 23, le Parcours du Cœur, organisé par la circonscription de Villeneuve d'Ascq Nord et l'Education nationale, a rassemblé deux mille cinq cents élèves sur la plaine Canteleu.
- Les vendredi 23 et samedi 24, se tenait le trente-deuxième Grand prix des jeunes, tournoi open du FOS Tennis et, au golf du Sart, le Swing handicap, autrement dit du golf par des personnes handicapées, soit n'ayant qu'un bras, soit étant aveugles. C'était d'autant plus impressionnant que ce n'est déjà pas facile, pour quelqu'un qui a et ses yeux et ses bras, de réaliser un « direct trou », comme ils disent.
- Samedi 24 avril, un premier gala de catch était organisé à l'espace Concorde par les commerçants. Ce fut une très belle soirée, j'ai bien ri. Il est vrai que le catch revient à la mode. L'on a compté un millier de personnes, avec au moins six cents enfants ; c'était extraordinaire, j'étais impressionné.
- Le 25 avril, bien entendu, place Jean-Moulin, a eu lieu la Journée du Souvenir de la Déportation, cérémonie particulièrement émouvante pour le soixante-cinquième anniversaire de l'ouverture des camps de la mort. L'après-midi, un concert de printemps a été donné par les musiciens et les élèves de la Philharmonie d'Ascq.

## **LES MANIFESTATIONS A VENIR**

Le calendrier à venir commence bien entendu samedi par le 1<sup>er</sup> mai, avec la cérémonie de remise des diplômes et médailles du Travail à l'espace Concorde, à 10 h 30 ; à 12 h 00 ; des vins d'honneur sont organisés dans la plupart des quartiers.

Par ailleurs, toute la journée, une opération, montée comme l'année dernière par le

Rotary-Club, permettra, moyennant 15 € destinés à l'association Quanta de la ferme Petitprez, de faire un baptême en Porsche. Cela avait rapporté une somme non négligeable, l'an passé, de 5 000 € à l'association Quanta qui, je le rappelle, s'occupe d'autistes et qui, comme toutes les associations sociales aujourd'hui, connaît un certain nombre de difficultés financières.

- Le dimanche 2 mai, l'Avenir musical d'Ascq donnera un concert salle Pierre et Marie-Curie.
- Les 7, 8 et 9 mai, les vingt-deuxièmes Montgolfiades se dérouleront plaine Canteleu.
- Le 8 mai, nous célébrerons le soixante-cinquième anniversaire de la victoire du 8 mai 1945, suivi d'un repas des anciens combattants, à l'espace Concorde. Et, cela n'a rien à voir avec ces deux événements, se tiendra aussi le vide-grenier des Prés.
- Le 9 mai, nous inaugurerons l'espace associatif Milou DEBISSCHOP, du nom d'une ancienne élue décédée récemment.
- Le 10 mai sera la Journée internationale de l'abolition de l'esclavage.
- Le 15 mai, auront lieu le triathlon de l'ACVA ; le championnat de zone de gymnastique rythmique et sportive du VARS au Palacium ; et les « Portes ouvertes » au château de Flers, les 15 et 16 mai, sur le thème du tourisme de proximité.
- Le 16 mai, aura lieu le vide-grenier de l'amicale laïque Pasteur-Jean-Jaurès.
- Le 23 mai, suivra celui de la Haute Borne.
- Les 22, 23 et 24 mai, ce sera le grand tournoi international de football de l'US Ascq.

## QUESTIONS DIVERSES

### **Gérard CAUDRON, maire**

Avant de passer à l'ordre du jour, quelqu'un souhaite-t-il poser une question ?

Martine BERTHOULOUX a la parole.

### **Martine BERTHOULOUX, conseillère municipale (non-inscrits)**

La directive européenne Bolkestein relative aux services dans le marché intérieur devait entrer en vigueur en janvier 2010. La France ne l'a toujours pas transposée dans le droit français. Dans ce cadre, les Services sociaux d'intérêt général et les Services d'intérêt économique général seront particulièrement concernés. Si certains Services d'intérêt général non économique comme la police, la justice, l'éducation, sont exclus de la directive, la majorité des services sociaux assumés ou financés par les collectivités locales pourraient être soumis à la concurrence. Tel est le cas par exemple des structures porteuses des PLIE, missions locales et Maisons de l'emploi, qui, étant considérées comme des SIG seraient soumises au Code des marchés publics.

Afin que ces structures ne soient pas mises en concurrence dans le cadre des aides financières que les collectivités leur octroient, la Ville va-t-elle délibérer prochainement – une délibération cadre bien sûr –, comme cela s'est fait à Tourcoing

par exemple pour que les activités de ces structures soient qualifiées de service social d'intérêt général ? Cette démarche est indispensable pour garantir la pérennité de nos outils territoriaux pour l'emploi, l'insertion et la formation des habitants de Villeneuve et alentours. Je sais que les nouvelles dispositions du Traité de Lisbonne, voté le 1<sup>er</sup> décembre dernier par le Parlement européen, permettent de limiter les effets de la directive des services pour les services sociaux ; elles portent en effet un protocole sur les Services d'intérêt général qui affirme notamment le large pouvoir discrétionnaire des autorités publiques nationales, régionales et locales, pour fournir, faire exécuter et organiser ces services, et qui établit un principe de diversité des Services d'intérêt général en référence à des préférences collectives liées à la perception des besoins des utilisateurs à satisfaire localement.

Je vous fais donc cette demande pour faire un bon usage de ce large pouvoir discrétionnaire et nous approprier ces nouvelles dispositions. Si nous attendons la transposition de la directive par le gouvernement, il est fort à parier qu'il transposera finalement de manière assez libérale, c'est-à-dire en ouvrant à la concurrence la plupart des services publics français, les transports, la santé, l'éducation ou la petite enfance : d'où mes craintes, et ma demande d'anticipation sur les choix que devra faire, à un moment ou à un autre, le gouvernement.

J'aurais pu aborder la question au détour de la délibération d'attribution de subventions sur l'emploi, mais je préfère vous solliciter directement en début de Conseil, et je reste à votre disposition pour y travailler.

**Gérard CAUDRON, maire**

Voilà une demande parfaitement légitime, dont j'approuve les motivations. Mais dans ses modalités concrètes, je pense qu'il faut qu'un groupe de travail s'y intéresse. Je demanderai à Pascal MOYSON et à la directrice générale des services de le constituer, l'idéal étant que chaque groupe du Conseil y nomme au-moins une personne.

*Florence LECOCQ fait signe qu'elle souhaite intervenir.*

**Gérard CAUDRON, maire**

En principe, non. Ces questions n'ouvrent pas à débat. Mais si cela est uniquement une information, je veux bien.

**Florence LECOCQ, adjointe au maire (groupe des Verts)**

Oui, il s'agit d'une information concernant les PLIE. Il existe un réseau national des PLIE, Maisons de l'emploi, etc., qui travaille autour de cette question depuis un moment, et il existe déjà des « délibérations types », même s'il faut les revoir par rapport au terrain et à la spécificité locale. Une réflexion est menée depuis plusieurs mois, et j'ai déjà alerté les services de la mairie depuis plus de six mois sur cette affaire.

**Gérard CAUDRON, maire**

Nous sommes donc d'accord sur le principe. Une seule réunion devrait suffire : il faut apporter les documents et les étudier pour que nous puissions délibérer, si nécessaire, au conseil de juin. J'invite les élus qui veulent y participer à se rapprocher de Pascal MOYSON et de la directrice générale des services pour faire acte de candidature, et à nous fournir les documents dont ils disposent.

**ORDRE DU JOUR****I – VIREMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 2 000 € AUX POPULATIONS ET COMMUNES SINISTREES DE CHARENTE-MARITIME ET DE VENDEE****Gérard CAUDRON, maire**

Nous abordons l'ordre du jour proprement dit, avec une question qui n'était pas inscrite à l'ordre du jour, pour laquelle vous avez une délibération sur table. Elle fait suite à une demande de Madame BARISEAU, qui m'avait sollicité sur une motion à propos du soutien aux victimes de la tempête Xynthia qui, les 27 et 28 février, a causé cinquante-trois morts et d'importants dégâts. J'ai fait répondre à Madame BARISEAU qu'il valait mieux prendre une délibération incluant une aide ; elle proposait 3 000 €, j'ai fixé 2 000 €, non pas parce que nous sommes à 1 000 € près, mais pour rester dans l'ordre de grandeur des différentes actions que nous engageons. Nous sommes confrontés à une urgence, c'est pourquoi nous l'avons mise sur table. Je pense que cela ne pose de problème à personne. Si vous voulez ajouter quelque chose, Madame BARISEAU, je vous y invite.

**Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)**

Vous avez tout dit. Je pense que tout le monde est parfaitement au courant de la situation dans les deux départements de Vendée et de Charente-Maritime.

**Gérard CAUDRON, maire**

Tout le monde est d'accord ? Il en est ainsi décidé.

*Adopté à l'unanimité.*

## **II – PROGRAMME DE TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX – DEMANDE DE SUBVENTION**

### **Maryvonne GIRARD, adjointe au maire (EPVA)**

Suite au rapport du cabinet Onada, qui nous avait fait un diagnostic, commencé d'ailleurs avant notre arrivée, et terminé l'année dernière, nous avons constaté que sur deux cent quatre-vingt structures visitées, il nous fallait, pour la modique somme de 10 M€ environ, faire des travaux d'accessibilité pour tous les handicaps, puisqu'il s'agit d'une obligation de la loi de 2005. Evidemment, ces travaux ne vont pas être réalisés d'un seul coup, mais au fur et à mesure. Nous vous proposons d'adopter le rapport Onada, et de nous soutenir dans les subventions que nous allons demander au FIPHFP, puisque nous pouvons le solliciter à hauteur de 300 000 €, y compris pour les travaux en cours, comme la crèche Canailous par exemple ; et au Conseil général, à hauteur de 25 % des dépenses d'accessibilité plafonnées à 600 000 € sur 2 ans.

Il vous est proposé de demander ces subventions, pour la crèche Canailous au FIPHFP pour un montant de 300 000 € sur l'année 2010 ; et pour la salle Concorde, au Conseil général, pour un montant de 75 000 € sur l'année 2010-2011.

### **Gérard CAUDRON, maire**

Personne n'a de question ? Madame LEFEBVRE.

### **Elisabeth LEFEBVRE, conseillère municipale (INPCV)**

Sur l'initiative de l'Etat, ce diagnostic est obligatoire avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011, et le respect des règles d'accessibilité, au plus tard le 31 décembre 2014. Je précise que ce diagnostic est rendu obligatoire par l'Etat, puisque la délibération ne le mentionne pas ; mais votre politique est volontariste et je vous en félicite. Toutefois, vu l'importance des travaux à effectuer, nul doute que ceux-ci devraient être programmés dans le PPI : je note que, contrairement aux membres de la majorité, nous ne l'avons toujours pas.

Il nous semble aussi, mais cela est à vérifier, que Dexia propose des conditions de prêt attractives pour la mise aux normes des équipements sportifs : je pense qu'il peut être intéressant de les consulter, au vu des montants des travaux nécessaires.

Nous sommes favorables à la délibération, et nous la voterons.

### **Gérard CAUDRON, maire**

Bien. De toute façon, nous ferons les travaux et, comme je le disais, au fur et à mesure que nous engageons les travaux, nous mettons aux normes.

La parole est à Olfa LAFORCE.

**Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)**

Bien entendu, notre groupe votera ce diagnostic obligatoire, ainsi que la programmation financière prévisionnelle des travaux. Néanmoins, j'aimerais faire quelques commentaires.

Tout d'abord, la mise en accessibilité de l'ensemble de nos bâtiments communaux, qui se chiffre à 10 M€, représente une facture assez lourde. Cette dépense, même si elle est envisagée dans le cadre d'un programme d'action pluriannuel, représente annuellement un budget qui va être important pour notre commune. Certes, comme le souligne une rédaction locale, tel est le prix de la dignité, et nous serons tous d'accord ici. Mais je voudrais dire quand même que nous aimerions voir l'Etat faire preuve d'un peu plus de responsabilité par rapport à ces coûts. En effet, il ne suffit pas de voter des lois pour atteindre des objectifs, il faut aussi des moyens. Or, si les objectifs de la loi votée en 2005 sont dignes et louables, force est de constater que les concours de l'Etat ne sont pas à la hauteur, et qu'aucune aide financière n'est prévue pour assister les collectivités dans la mise aux normes de leurs bâtiments.

Dans ce contexte, il me semble indispensable de faire feu de tout bois en matière de cofinancement : c'est ce que propose la délibération. Mais une fois encore, il apparaît que les cofinancements ne sont pas légion en la matière, puisque ceux du FDAN et du FIPHFP ne représentent que 18 % du montant des premiers travaux. En revanche, des pistes nouvelles vont peut-être arriver prochainement. Je propose donc que d'ici à 2014, nous restions en veille sur les questions du cofinancement puisqu'il semble aujourd'hui que les associations représentatives des personnes handicapées se battent pour que des fonds, dans le cadre du grand emprunt national, soient dédiés à la mise en accessibilité, et qu'elles aient de fortes chances d'obtenir gain de cause. Je pense que les services devraient rester à l'affût de cette possibilité qui nous sera peut-être donnée.

Il existe peut-être une deuxième piste : dans le cadre de mon ancienne délégation au Conseil régional, j'ai remarqué que des projets d'excellence territoriale étaient parfois pris en charge par le FEDER, voire que la Commission européenne accordait parfois des aides directes aux collectivités en matière d'accessibilité. Je voulais proposer ces pistes pour que nous restions en éveil jusqu'en 2014 sur la possibilité de cofinancements en la matière.

**Gérard CAUDRON, maire**

Je suis tout à fait d'accord. Nous y veillons déjà, mais il est bon d'y apporter à la fois des pistes et des réseaux relationnels, que ce soit à la Région – nous avons beaucoup de Conseillers régionaux - ou auprès de l'Etat, puisque nous avons toujours, au moins jusqu'en 2012, des élus de la majorité parlementaire.

Je ne voulais pas commencer par des polémiques, mais ce que vous disiez est par ailleurs vrai : il est tellement facile de créer des lois, d'imposer des normes, de faire des injonctions sans mettre de crédits derrière. Tout ce qui a trait à l'environnement et au Grenelle est dans cet état. Si donc, à travers le grand emprunt, nous pouvons recevoir un peu d'argent, tant mieux. Si, à travers les relations européennes, nous pouvons en recevoir, tant mieux. Toutes les idées, toutes les démarches seront les bienvenues, et je dirai merci et je remettrai la médaille de citoyen d'honneur de la Ville à l'élu qui nous rapportera 10 M€ pour financer...

**Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)**

Vous ne prenez pas de grands risques.

**Gérard CAUDRON, maire**

Oui ?

**Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (INPCV)**

La première adjointe nous a parlé de 75 000 € du Conseil général, et la délibération indique 150 000 €. Il est question à la fois de la crèche Canailous et de la salle Concorde, avec 75 000 € pour 2011-2012, et la délibération indique que la commune peut bénéficier d'une subvention de 150 000 €.

**Maryvonne GIRARD, adjointe au maire (EPVA)**

Cela porte sur 2 ans.

**Gérard CAUDRON, maire**

D'autres remarques ? Nous pouvons mettre aux voix ?

*Adopté à l'unanimité.*

**III – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA PREVENTION ET DE LA MEDIATION AU TITRE DE L'ANNEE 2010**

**Maryvonne GIRARD, adjointe au maire (EPVA)**

Il s'agit d'une reconduction qui reprend les éléments de l'année dernière, auxquels nous n'avons rien changé. Certains relèvent des CUCS, d'autres non. En prévention, le montant est de 40 397 € ; en médiation, il est de 5 884 € ; soit un total de 46 281 €. C'est une reconduction des mêmes subventions aux mêmes associations, avec lesquelles nous travaillons toute l'année.

**Gérard CAUDRON, maire**

Madame BARISEAU demande la parole.

**Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)**

Je voulais dire un mot globalement sur le vote aux associations. Je trouve qu'un très bon travail a été accompli cette année – je l'ai dit hier soir en Commission des Finances, en promettant de le redire publiquement ce soir – pour présenter des

tableaux clairs et synthétiques. Il est vrai que nous avons à Villeneuve d'Ascq une vie associative très riche et diversifiée, et je pense que nous pouvons tous nous en féliciter.

Néanmoins, cela n'exclut en rien d'avoir des attentes vis-à-vis de ces associations, notamment de trois natures : une communication financière bien sûr, pour veiller à la bonne gestion des deniers publics ; un retour sur les actions menées ; et un argumentaire pour les projets de l'année à venir. Je sais que vous partagez ce point de vue, puisque ces tableaux ont été mis en place pour une meilleure visibilité et un meilleur retour quant à la gestion des deniers publics. Mais je voudrais aller un peu plus loin, et faire une proposition concernant les associations sous convention avec la Ville, c'est-à-dire à partir d'un montant de 15 000 € : il semble que toutes les associations n'arrivent pas à fournir les résultats de l'année n - 1 au 1<sup>er</sup> juin de l'année n + 1, comme stipulé dans les conventions. En gros, certaines associations ne parviennent pas à donner leurs comptes 2009 avant le 1<sup>er</sup> juin 2010. Comme vous le faites pour certaines associations, je pense qu'il serait intéressant, quand les éléments financiers ne sont pas communiqués, que nous puissions verser 50 % de la subvention qui reste à allouer si une avance a été consentie, ou de la totalité dans le cas contraire, à la signature de la convention, et les 50 % restants à réception des éléments. Je précise qu'il s'agit bien des montants supérieurs ou égaux à 15 000 €, c'est-à-dire ceux qui concernent les associations conventionnées. Voilà une proposition que nous pouvons peut-être mettre en place en 2011.

Nous voterons pour la délibération telle qu'elle nous est proposée.

**Gérard CAUDRON, maire**

Cette idée est recevable, et à étudier en commission. Vous la réexaminerez en commission pour la mettre en œuvre.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **IV – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX SYNDICATS AU TITRE DE L'ANNEE 2010**

**Pascal MOYSON, adjoint au maire (EPVA)**

Comme tous les ans, nous proposons d'allouer une subvention aux syndicats qui mènent des actions dans la commune, pour un montant total de 37 100 €, soit 5 300 € par organisation syndicale.

**Gérard CAUDRON, maire**

L'année dernière, nous n'avions pas la CGC dans un premier temps, nous l'avions ajoutée après. Maintenant, ils sont tous concernés.

**Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)**

Effectivement, la liste est cette année complète. Nous avons fait remarquer qu'elle

ne l'était pas l'année dernière. Vous connaissez notre proposition, à chaque fois, de plutôt mettre à disposition un bâtiment commun : cela n'est pas possible. Au regard de l'importance de la vie syndicale, et au regard surtout du fait que la liste est complète, nous votons pour.

### **Gérard CAUDRON, maire**

Merci. Je ne reviens pas sur le débat sur les maisons syndicales, mais autant nous avons poussé un peu les feux, pour atteindre 37 000 €, autant il faut considérer que pour avoir l'équivalent en mise à disposition de bâtiment, cela reviendrait à 371 000 € pour accueillir la CGT, la CFDT, la CGC, FO, la FSU, SUD et l'UNSA, si tant est qu'elles aient envie de vivre ensemble.

*Adopté à l'unanimité.*

## **V – PREMIERE AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX STRUCTURES ŒUVRANT DANS L'INSERTION PAR L'EMPLOI AU TITRE DE L'ANNEE 2010**

### **Florence LECOCQ, adjointe au maire (groupe des Verts)**

Nous retrouvons dans ces subventions aux structures travaillant autour de l'insertion sociale et professionnelle et de l'emploi des structures bien connues de la Ville, au moins les deux premières : « Quoi de neuf, Docteur ? », avec une subvention proposée de 18 000 €, qui est le solde de la subvention totale de 30 000 € ; et « Le Tremplin », avec une subvention de 9 600 €, qui est le solde de la subvention totale de 16 000 €.

Je fais une parenthèse puisque « Le Tremplin » a justement tenu son Assemblée générale la semaine dernière. Ses membres ont énormément travaillé depuis 2 ans pour diversifier leurs activités, et sont confrontés aujourd'hui à deux phénomènes : le premier est la crise, avec une montée de la précarité, donc une baisse du nombre de clients et le nombre de personnes au chômage qui arrivent chez eux ; la deuxième tient aux résultats en boomerang de la politique gouvernementale par rapport au RSA, puisque le Conseil général, du fait du manque de moyens par rapport à la mise en place du RSA, a arrêté son aide aux structures socioprofessionnelles. « Le Tremplin » perd donc la subvention du Département pour l'année qui arrive. Il est donc aujourd'hui en « petite difficulté » à cause de l'environnement actuel, mais poursuit dans sa démarche de diversification et a vraiment, pour avoir connu de grosses difficultés et une subvention exceptionnelle de la Ville voici 2 ans, fait beaucoup d'efforts et continue d'en faire.

La troisième, « Pilaterie Multi-Services », est une structure d'insertion, qui emploie des personnes en insertion et qui travaille avec plusieurs communes. Elle est sur le secteur de la Pilaterie, et nous avons depuis plusieurs années un accord avec une entreprise d'insertion, afin qu'elle puisse employer des personnes en difficulté pour entretenir ce secteur, l'environnement de la zone de la Pilaterie.

**Gérard CAUDRON, maire**

Je réagis un instant aux compliments, pas si courants, de Madame BARISEAU, que je veux souligner, pour dire que cela est essentiellement le résultat de l'organisation, voire de la réorganisation de la Ville. Mais il est vrai, là comme ailleurs, qu'il faut du temps pour trouver les bons agents, pour remettre en route des bonnes pratiques, et sous la direction de Marie-Christine HUGUET, nos agents se mettent, aux Finances et ailleurs, en ordre de marche pour nous permettre d'avoir une meilleure lisibilité. Ce n'est pas nous qui le faisons.

Mais au-delà de ce travail, nous sentons bien, dans la fragilité d'un certain nombre d'associations, ou avec le cas récent d'associations en difficulté pour des raisons de fonctionnement interne, qu'il faudra sûrement aller plus loin dans les contrôles ; il faudra que nous ayons en quelque sorte un contrôleur de gestion, qui ne fasse pas que cela, mais qui dépende de nous et qui examine les documents, tout comme les nôtres sont examinés. Nous avons les exemples en tête, le dernier en date étant le LCR des Prés. Dans une première approche, nous ne pouvions pas le voir, puisque nous avons les documents que nous fournissaient les dirigeants. Vous savez que quand des situations de mauvaise gestion perdurent, il existe toujours de bonnes excuses pour ne pas fournir les documents à temps, jusqu'au jour où le couperet tombe, et où il apparaît qu'il ne s'agissait pas seulement de retards liés à des plans de charge, mais de gens qui profitent.

J'ai donc dû donner des instructions pour que nous allions plus loin dans nos contrôles. Il ne s'agit pas d'un manque de confiance, mais il est beaucoup plus difficile de relever les structures quand les problèmes se font jour plus tard.

*Adopté à l'unanimité.*

**VI – PREMIERE AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AU SOUTIEN DES PROJETS D'ECONOMIE SOLIDAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2010****Florence LECOCQ, adjointe au maire (groupe des Verts)**

Nous retrouvons ici les structures financées dans le cadre du Plan Local d'Economie Solidaire.

La première association est le « VESSPA », qui est soutenue par la Ville depuis plusieurs années. Aujourd'hui, après des années de stabilité, elle est en difficulté pour les mêmes raisons que « Le Tremplin ». La première est qu'elle a perdu la subvention du Conseil général sur la mobilité pour l'insertion, le Département ayant aussi cessé son aide dans ce domaine ; la deuxième est la fragilisation de la structure, due à la perte d'un marché, malgré ses efforts pour aller chercher des marchés extérieurs. La Ville continue à verser la subvention, mais nous sommes vigilants, au comité de pilotage notamment, pour l'aider à trouver des marchés. Des idées sont en cours, avec notamment l'organisme de formation qui est proche de son siège, qui a aussi parfois des nécessités d'appel à des compléments de mobilité. Nous sommes en train de travailler avec elle et avec les services de la Ville pour voir

comment nous pouvons l'épauler, au-delà de la subvention, pour trouver d'autres marchés.

La subvention suivante concerne « Quoi de neuf, Docteur ? », au titre ici de l'auto-école sociale, qui a d'ailleurs été la première de la région. Des accords sont passés avec le Conseil général et le Conseil régional, mais nous avons tenu depuis le départ, puisque nous les avons aidés tout de suite, à réserver des places aux Villeneuvois : le chiffre – quatre Villeneuvois – peut paraître faible, mais pour ceux qui sont en difficulté d'insertion et ont des problèmes de mobilité par rapport à un emploi, cela est important.

La troisième va à « L'Épicerie Solidaire ». Vous savez qu'elle a vécu une parenthèse puisque, en raison de son adossement au Centre social, elle a dû fermer. Un travail important a été mené avec le CCAS et les services, et je remercie particulièrement mes collègues Chantal FLINOIS, Monique LEMPEREUR et Yvonne WILLEM, qui se sont beaucoup investies dans la réorganisation et le comité de pilotage depuis un an. « L'Épicerie Solidaire » est donc reprise par QND. Une réflexion importante a été menée avec les partenaires, les prescripteurs, les associations, le CCAS, pour que nous ne soyons pas simplement sur un parallélisme avec ce qui se fait dans les banques alimentaires – et qui est très utile –, mais que « L'Épicerie Solidaire » offre un accompagnement aux personnes en difficulté sociale, afin qu'elles réapprennent à acheter et à consommer autrement. Nous sommes aujourd'hui sur des perspectives importantes. La subvention est allée l'année dernière au CCAS, elle revient sur l'économie sociale et solidaire, et nous avons une fonction d'accompagnement avec un comité de pilotage et un comité de suivi, dont nous pourrons bien sûr vous rendre compte, une fois passée cette étape de démarrage.

La quatrième structure que nous continuons d'aider est « Les Cigales du Nord-Pas-de-Calais ». Voici deux semaines, est parue dans la presse une page sur l'autonomie, la solidarité et les financements de l'économie sociale et solidaire sur le territoire et sur la ville en particulier. La subvention des « Cigales » a baissé, non pas parce qu'elles ne font pas leur travail, au contraire : nous avons eu leur rapport d'activité, que je ne vais pas détailler – des porteurs de projet ayant des activités innovantes en matière d'économie sociale et solidaire dans la création d'entreprise ont été aidés –, mais parce que la Communauté urbaine est en train de prendre le relais sur le financement. Nous continuons à les aider, et nous continuerons à les suivre concrètement sur leurs activités villeneuvoises, mais la Communauté urbaine reprendra le financement à partir de l'année prochaine.

Nous retrouvons ensuite l'association « Prêt du Sol », qui mène plusieurs actions. La première s'inscrit dans le cadre du CUCS, pour un projet sur les jardiniers adultes. Il s'agit d'un projet très intéressant mené au jardin des Genêts, qui concerne l'autoproduction : il s'agit d'agriculture « de proximité », au travers d'actions visant à réapprendre à cultiver, à travailler de manière collective, et non plus isolée. Cela touche aussi à l'accompagnement social, d'où l'importance pour les bénéficiaires. « Prêt du Sol » porte deux autres projets, présentés aujourd'hui, qui se tiennent dans notre ville : la remise en état d'un jardin en friche près de la gare d'Ascq, et le développement de nouvelles parcelles au musée de plein air.

L'avant-dernière subvention concerne « Solidareco ». Il s'agit d'une nouvelle subvention, puisque le Pôle du Commerce équitable est géré par une association. Vous savez que la Ville a aidé comme elle l'a pu la communication du départ, mais qu'il s'agit d'une structure associative privée. La Ville, en partenariat avec la Région,

qui devrait débloquer des fonds dans les mois qui viennent – cela avait en tout cas été vu avec l'équipe précédente, mais je pense, en me tournant vers Olfa LAFORCE, que les nouveaux Conseillers régionaux poursuivront cet effort – va soutenir des actions de communication. Je ne vais pas revenir ici sur les difficultés de lisibilité que rencontre ce pôle du Triolo.

La dernière subvention concerne l'association « ATTAC », que tout le monde connaît ici. Elle se monte à 600 €, pour développer l'organisation de débats publics dans différents lieux de la ville.

**Gérard CAUDRON, maire**

Monsieur HILAIRE demande la parole.

**Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (INPCV)**

Nous voterons pour toutes les associations sauf une, je vais vous expliquer pourquoi rapidement. Il s'agit de l'association « ATTAC », une association altermondialiste qui combat le grand capital, et dont l'intérêt municipal ou local est très difficile à percevoir. Son cheval de bataille est la mise en place de la taxe Tobin, du nom de son inventeur, qui souhaitait taxer les pures transactions financières spéculatives pour stabiliser les taux de change, ce qui pourrait paraître intéressant, et favoriser ainsi le commerce international ; commerce international – c'est là que cela devient drôle – que combat « ATTAC ». Cela est original. Nous voterons donc contre la subvention pour « ATTAC ».

**Gérard CAUDRON, maire**

Si j'ai bien compris, nous avons l'unanimité pour toutes les subventions, sauf celle pour ATTAC, qui recueille trois voix contre.

*Adopté à l'unanimité. 3 voix contre (INPCV) sur la subvention à « ATTAC ».*

**Gérard CAUDRON, maire**

Farid OUKAID a du retard. S'il arrive avant la fin du Conseil, il présentera sa délibération ; sinon, nous la présenterons à la fin.

## **VII – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ANIMATION DE QUARTIER AU TITRE DE L'ANNEE 2010**

**Dominique FURNE, adjointe au maire (EPVA)**

En matière de vie sociale, la Ville s'est engagée à soutenir certaines associations qui contribuent à l'animation des quartiers. Nous retrouvons donc ici les associations

habituelles : « l'Association de la Haute Borne », qui organise un petit carnaval et une braderie ; « l'Association BCD », qui organise aussi un carnaval au Breucq ; « le Vide-Grenier des Cousins », qui n'a pas besoin d'explication ; « la Brigade d'animation de quartier du Pont de Bois », qui organise carnaval, braderie, animations diverses...

**Gérard CAUDRON, maire**

Le 14 juillet.

**Dominique FURNE, adjointe au maire (EPVA)**

Le 14 juillet entre autres ; et l'association des parents d'élèves des écoles Jean Jaurès, qui participe au carnaval et aux allumoirs du Breucq.

**Gérard CAUDRON, maire**

*Adopté à l'unanimité.*

## **VIII – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA JEUNESSE AU TITRE DE L'ANNEE 2010**

**Grégory PARIS, adjoint au maire (EPVA)**

Il s'agit d'affecter une subvention à des associations qui proposent des activités à des jeunes et les accompagnent dans leurs projets : l'« OMJC » pour l'accompagnement à projets et l'éducation à l'image ; Interface, « les Eclaireurs » et « les Scouts », qui proposent des activités à des jeunes.

**Gérard CAUDRON, maire**

Quelqu'un a-t-il des questions ? Madame BARISEAU.

**Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)**

Je reviens sur ce que vous venez de dire, Monsieur le Maire. En ce qui concerne l'« OMJC », nous allons voter la subvention. Nous avons voté une subvention exceptionnelle de 36 000 € l'année dernière. Nous n'avons pas tous les chiffres de la situation financière à n - 1, nous n'avons pas le besoin en fonds de roulement, mais le résultat net estimé fin décembre était de moins 25 000 €. J'aimerais savoir comment va l'« OMJC ». N'est-ce pas une structure qu'il faudrait accompagner financièrement, ou surveiller un peu, parce que je crains que le couperet ne tombe ?

**Gérard CAUDRON, maire**

La surveillance est exercée, et il s'agit de surveillance d'agents qui sont parfaitement fiables. Il est vrai que nous devons avoir une réflexion sur l'évolution de nos politiques de jeunesse : cela fait partie des grands chantiers de l'année 2010, afin de vérifier qu'il n'existe pas de doublons.

**Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)**

Nous avons réalisé un diagnostic de l'offre jeunesse. Est-il encore en cours ?

**Gérard CAUDRON, maire**

Michèle WERREBROUCK pourra en parler, il s'agit d'un DTA, un diagnostic territorial approfondi. Mais cela n'est qu'un mot : il faut maintenant voir comment cela se module dans les tâches des uns et des autres, entre l'OMJC, le service Jeunesse, les centres sociaux. Nous ne sommes pas au bout.

**Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)**

Mais est-il fait ?

**Gérard CAUDRON, maire**

Michèle WERREBROUCK va vous répondre.

**Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire (EPVA)**

Le diagnostic de territoire approfondi a effectivement été lancé voici plusieurs mois. Il est terminé. Les conclusions ont été présentées à l'ensemble de l'équipe. Cela ne constituait évidemment qu'une première étape, et le support de ce DTA reprenait tout ce qui ressortissait de l'offre éducative pour toute une catégorie de jeunes. Les résultats de l'analyse, voire de l'audit, sont intéressants, de même que la méthodologie utilisée et la participation de l'ensemble des associations : une soixantaine ont régulièrement participé à la démarche et à la méthode.

Le constat a été fait ; nous sommes maintenant dans la phase de mise en application de la méthode. Cet après-midi même a été présenté à Monsieur le Maire le résultat du travail mené avec les centres sociaux, puisque ceux-ci sont très demandeurs, à la suite de la démarche de DTA, d'un travail de recherche de complémentarité sur l'ensemble du territoire et sur l'ensemble des secteurs qui concernent les centres sociaux, autrement dit pas seulement le secteur jeunesse. Nous proposons, d'ici à fin juin, l'organisation de réunions de travail entre les centres sociaux, la mission locale, en présence de la CAF et du Conseil général, de façon à s'approprier ce que font les uns et les autres sur le territoire ; telle est la première étape.

La deuxième étape se déroulera au mois de septembre : connaissant les champs d'activité et les méthodes utilisées par les uns et les autres, nous réfléchirons à ce que nous pouvons faire ensemble. Ces deux démarches visent à installer des complémentarités, par rapport à des objectifs bien sûr fixés par la Ville sur le plan

politique ; à améliorer l'efficacité des uns et des autres, dans la mesure où la concertation et la complémentarité impliquent une plus grande efficacité et une meilleure réponse aux besoins identifiés de la population dans les différents quartiers.

Un comité de pilotage présidé par Monsieur le Maire rassemblera les élus concernés en fonction de leur délégation et les institutions dont j'ai parlé tout à l'heure, auxquelles nous ajouterons le ministère de la Jeunesse et des Sports et le représentant de l'Etat, qui ont participé aux travaux en personne, mais aussi sur le plan financier, et qui étaient très intéressés d'en connaître les suites.

Ce travail voit ses prolongations pour l'ensemble des activités dans le secteur associatif. Il s'agit d'un premier ballon d'essai, mais il est d'importance, puisque le rapprochement entre l'ensemble des services de la Ville, les centres sociaux et la mission locale est déjà une étape cruciale.

Dans un troisième temps, l'idée sera d'y associer toutes les associations qui agissent dans les différents quartiers dans l'ensemble des secteurs d'activité.

**Gérard CAUDRON, maire**

Madame BARISEAU.

**Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)**

Tout cela semble fortement intéressant, je vais donc vous demander d'avoir les conclusions de ce diagnostic.

**Gérard CAUDRON, maire**

C'est de droit.

**Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)**

Merci.

**Gérard CAUDRON, maire**

Comme pour beaucoup d'informations. Il est vrai qu'il nous faut parfois un peu de temps, mais nous vous les communiquons. De toute façon, les documents communicables sont expressément prévus par la loi. Je vous ai d'ailleurs répondu en ce sens aujourd'hui.

**Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)**

Reste le PPI...

**Gérard CAUDRON, maire**

Le PPI n'en fait pas partie.

**Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)**

Oui, mais vous refusez...

**Gérard CAUDRON, maire**

Je ne refuse pas, ce document de travail n'est même pas encore complètement finalisé, et va donner lieu à un séminaire de la majorité. Nous avons distribué aux membres de la majorité un document d'étape. Ce document permet de conduire une politique. Si l'Etat, un jour, le rend obligatoire, nous appliquerons.

**Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)**

Sur l'OMJC, nous n'avons donc pas trop d'inquiétudes à avoir ?

**Gérard CAUDRON, maire**

Franchement, non. Je vous rappelle qu'en 2008, nous sommes arrivés après le vote du budget, et que nous nous sommes vite rendu compte – et nous l'avons dit – que la subvention votée au budget 2008 n'était pas suffisante pour couvrir. Ils avaient voté une subvention un peu inférieure aux besoins. Cela ne nous a pas été camouflé. Nous aurions pu régulariser tout de suite, mais comme nous sommes guidés par l'idée de maintenir une pression pour éviter que la marmite n'explose, nous ajoutons chaque fois, sous forme d'une avance sur subvention, dont nous savons, contrairement aux autres, que cela n'est pas vraiment une avance ; je l'ai toujours dit ici. Le déficit initial a été réduit ; il existe encore, mais il n'est pas le résultat d'une mauvaise gestion ; il suffit d'assister à son assemblée générale pour voir que cette structure tourne bien, touche du public, est très conviviale et très active, mais a peut-être un problème, comme d'autres de nos actions, de doublon avec d'autres de nos structures, directes ou indirectes. Cela se régulera au même titre que les autres : nous n'allons pas interdire aujourd'hui à l'OMJC de mener telle ou telle action, cela ne serait pas juste par rapport à d'autres. Nous le verrons comme avec les centres sociaux ou même avec les services municipaux.

*Adopté à l'unanimité.*

**IX – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS L'INSERTION PAR L'EMPLOI AU TITRE DE L'ANNEE 2010 : mission locale Métropole Est ; MDE activité PLIE ; MDE activité MDE****Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire (EPVA)**

Nous vous soumettons une délibération concernant ces trois associations. Il n'est pas vraiment besoin de rappeler leur fonction et leur utilité au sein de la ville, sachant

que les objectifs qui leur sont assignés sont, compte tenu de la situation économique, de plus en plus difficiles. Je rappelle pour mémoire que leur rôle est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté et, en ce qui concerne la mission locale, plus particulièrement des jeunes.

Vous avez le montant total du crédit inscrit au budget 2010, soit environ 883 000 €. Des avances ont déjà été octroyées, à hauteur de 324 630 €. La mission locale a reçu 211 320 € ; la maison de l'emploi, pour ses deux activités – PLIE et maison de l'emploi proprement dite – a reçu 71 000 et 23 000 €.

D'autres avances ont été accordées, pour « Tremplin » et « Quoi de neuf, Docteur ? ».

Le disponible pour cette ligne, compte tenu des avances versées, est aujourd'hui de 529 347 €, et nous vous proposons la ventilation suivante : mission locale Métropole Est, 158 490 € - il s'agit d'un acompte ; vous n'avez pas la convention dans la mesure où il s'agit d'une avance, et non du solde ; maison de l'emploi, 107 820 € représentant le solde de la subvention pour le PLIE, et 34 547 € pour l'autre activité.

Un tableau récapitulatif vous montre que pour la maison de l'emploi dans ses deux activités, la subvention que nous vous proposons de voter aujourd'hui constituera le solde ; et pour la mission locale, il restera un reliquat de l'ordre de 158 000 €.

**Gérard CAUDRON, maire**

*Adopté à l'unanimité.*

## **X – ACTUALISATION DES TARIFS PRATIQUES PAR LE SPIC POUR DES TRAVAUX RELEVANT DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> MAI 2010**

**Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire (EPVA)**

Il est nécessaire de faire payer aux usagers...

**Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (INPCV)**

Les usagers, c'est beaucoup dire.

**Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire (EPVA)**

J'allais justement rectifier : ou à leurs familles.

**Gérard CAUDRON, maire**

Même le « ou » est un peu...

**Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire (EPVA)**

C'est une forme d'optimisme par rapport à la vie éternelle. Il est nécessaire de facturer au prix réel, et pour l'instant, les finances de cette petite structure obligent à proposer une augmentation de tarifs, dont vous avez le détail en page 67.

**Gérard CAUDRON, maire**

Je vous en conseille la lecture juste avant de vous endormir.

*Adopté à l'unanimité.*

**XI – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE AU TITRE DE L'ANNEE 2010****Valérie DAMAYE, adjointe au maire (EPVA)**

Il s'agit d'autoriser les subventions aux associations d'aide à la parentalité : Point Rencontre Nord, qui est un lieu de visites médiatisées, pour une somme de 300 € ; et Trampolino, qui est un lieu d'accueil parental dans le quartier de l'Hôtel de Ville, pour une somme de 2 650 €.

**Gérard CAUDRON, maire**

*Adopté à l'unanimité.*

Michèle WERREBROUCK veut intervenir.

**Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire (EPVA)**

J'ai des problèmes de compréhension. Pourrions-nous préciser la différence entre l'objet, qui est ici d'affecter des crédits pour des associations œuvrant dans le domaine du soutien à la fonction parentale, et la délibération de la page 99, où Trampolino va recevoir une subvention dans le cadre de l'activité parentalité ?

**Valérie DAMAYE, adjointe au maire (EPVA)**

Je pensais que la question allait être posée juste après, je la laissais à Sylvie. Une partie de la subvention marque vraiment l'aide à la parentalité, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale : le CUCS accorde 2 650 €, ce qui entraîne une part égale pour la Ville. Concernant Sylvie GARNIER, il s'agit plus de l'accueil petite enfance, dans lequel une somme est consacrée à l'aide à la parentalité.

**Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire (EPVA)**

Ma question portait plutôt sur la différence entre fonction parentale et parentalité.

**Valérie DAMAYE, adjointe au maire (EPVA)**

Je veux bien répondre, mais cela prendra une heure, car il faut distinguer la pratique de la parentalité, l'exercice de la parentalité, l'expérience de la parentalité. Mais je peux vous donner la définition.

**Gérard CAUDRON, maire**

Je vous suggère de constituer un groupe de travail avec des représentants de tous les groupes.

**XII – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ENFANCE (ACCUEILS DE LOISIRS) AU TITRE DE L'ANNEE 2010****Daniel DUBOIS, adjoint au maire (EPVA)**

Il s'agit de subventions à quatre associations : le «Club des Mercredis récréatifs, qui organise depuis 1973 des ateliers pour enfants ; Anim la Vie, qui en est à sa troisième année d'existence, qui met en place des ateliers parents-enfants et qui travaille plutôt au niveau de Mermoz, dans le quartier de la Résidence ; Ludi Jeunes, créée l'année dernière, qui organise des activités autour du ludo-éducatif, pour laquelle nous proposons une subvention de 150 € comme à toute nouvelle association ; et Prêt du Sol, dont nous avons parlé tout à l'heure, sur un dossier CUCS, pour un travail autour d'un potager pour les enfants du CAL Mermoz.

**Gérard CAUDRON, maire**

*Adopté à l'unanimité.*

**XIII – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ENFANCE (SEJOURS DE VACANCES) AU TITRE DE L'ANNEE 2010****Daniel DUBOIS, adjoint au maire (EPVA)**

L'association l'Enfance d'Ascq organise depuis 1953, est-il écrit, mais va fêter le sixième anniversaire de son centre de vacances Les Mussillons, qui date de 1950, avec notamment un voyage organisé en car pour ses membres le week-end de l'Ascension. Suivra en octobre une fête dans le quartier d'Ascq avec des

projections, des documents d'époque, des photos, etc.

Dans le cadre du centre de vacances Les Mussillons, qui est généralement occupé par des familles des enfants en février et en juillet-août, une subvention est régulièrement accordée, d'un montant de 4 580 €.

**Gérard CAUDRON, maire**

*Adopté à l'unanimité.*

En l'absence d'André LAURENT, je vais le suppléer : cela va être très difficile.

#### **XIV – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2010**

**Gérard CAUDRON, maire**

Il s'agit d'une première délibération, qui porte sur une subvention de 400 € au CPN des Prés, association fonctionnant essentiellement sur la ferme du Héron, où elle a son siège.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **XV – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES LOISIRS AU TITRE DE L'ANNEE 2010**

**Gérard CAUDRON, maire**

Vous avez toute une liste, avec les jardins familiaux, les jardins nature, les jardiniers, ainsi que les coulonneux – Colombe de Flers et Indépendants à Ascq –, l'Union des amis de la nature, une très vieille association également de randonneurs, et le rucher-école.

*Adopté à l'unanimité.*

## **XVI – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES JARDINIERS DE VILLENEUVE D'ASCQ AU TITRE DE L'ANNEE 2010**

**Gérard CAUDRON, maire**

Il s'agit d'une subvention de 200 € destinée à acheter du matériel pour son investissement au jardin pédagogique de la Maison Claeys. Cette association mène beaucoup d'opérations pédagogiques intéressantes, auxquelles je vous conseille d'assister un moment.

*Adopté à l'unanimité.*

## **XVII – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX AU TITRE DE L'ANNEE 2010**

**Gérard CAUDRON, maire**

Cela est plus important, puisque le montant est de 3 000 €. La délibération indique qu'un crédit de 3 200 € a été inscrit au budget, représentant une enveloppe globale à répartir. En 2006, « l'Association des Jardins familiaux » a relancé un programme d'équipement de ses groupes en abris de jardin. Il s'agit de solder l'opération. C'est la dernière année, puisque nous travaillons en partenariat pour équiper les « Jardins familiaux » en abris de jardin.

*Adopté à l'unanimité.*

## **XVIII – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES DES ECOLES PUBLIQUES DE VILLENEUVE D'ASCQ**

**Françoise MARTIN, adjointe au maire (EPVA)**

Pour permettre un fonctionnement optimal des écoles publiques, la Ville soutient l'action des coopératives scolaires. En page 88 figure la ventilation des subventions, lesquelles représentent 4,20 € par élève et par an.

**Gérard CAUDRON, maire**

*Adopté à l'unanimité.*

## **XX – PREMIERE AFFECTATION DE CREDITS DESTINES A L'AIDE AUX PROJETS DE CLASSES DE DECOUVERTE**

### **Françoise MARTIN, adjointe au maire (EPVA)**

Certaines écoles ont fait parvenir un projet, qui a été validé par l'Inspection de l'Education nationale. A la page suivante figure un tableau reprenant les différentes subventions proposées pour les classes de découverte, sur lequel je vais m'attarder quelques secondes.

La Fontaine élémentaire : vingt-sept élèves vont partir neuf jours en classe de mer à Crozon, dans le Finistère ; l'objectif est de découvrir le milieu marin et de pratiquer la voile ; le montant de la subvention est de 12 900 €.

Les écoles Verlaine et Bossuet élémentaires : cinquante et un élèves vont partir six jours en classe transplantée dans un centre scientifique du Puy-de-Dôme ; ils vont particulièrement étudier les énergies électrique, solaire, etc. ; la subvention demandée est de 20 000 €.

L'école élémentaire Picasso : vingt-sept élèves de CM 2 vont aller deux jours en Angleterre, dans le cadre de l'apprentissage des langues vivantes par le biais d'un projet sur le moyen âge ; la subvention demandée est de 810 €.

L'école Prévert élémentaire : soixante-quatorze élèves de CM 2 vont faire un séjour de trois jours à Merlimont, pour une découverte des activités nautiques ; la subvention demandée est de 3 000 €.

Pierre et Marie Curie élémentaire : vingt-huit élèves de CM 2 vont passer cinq jours à l'île d'Aix, en Charente-Maritime, pour une découverte du milieu marin ; la subvention demandée est de 2 000 €.

L'école René Clair élémentaire : pour la quatorzième année consécutive, depuis l'origine du jumelage en 1984, l'école organise un échange avec Stirling, en Ecosse ; cela va concerner vingt-trois élèves de CM 2 durant huit jours.

### **Gérard CAUDRON, maire**

Monsieur HILAIRE, vous avez la parole.

### **Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (INPCV)**

Nous sommes surpris par le différentiel entre les deux écoles qui vont l'une dans le Finistère, l'autre dans le Puy-de-Dôme, et par exemple la classe de CM 2 à Stirling, qui ne demande que 1 500 € pour aller en Angleterre, ou même la classe de CM 2 de Pierre et Marie Curie, qui demande 2 000 € pour aller en Charente-Maritime. Qu'est-ce qui explique le différentiel, entre 1 500 ou 2 000 d'un côté, et 10 à 12 000 par classe de l'autre ?

### **Françoise MARTIN, adjointe au maire (EPVA)**

J'ai tous les détails. Entrent en compte le nombre d'élèves, la durée du séjour ; pour les classes de mer, les deux premières écoles, qui sont dans des quartiers plus

sensibles, bénéficient d'une aide plus importante de la Municipalité. Nous demandons toujours une participation des familles : pour information, nous demandons pour La Fontaine 90 € pour neuf jours ; pour Verlaine, nous avons dû négocier, mais il faut savoir que cela est très difficile : nous avons négocié 45 € par élève pour six jours, et cela est vraiment difficile pour certaines familles.

Ensuite, certaines écoles n'ont pas de coopérative scolaire ; dans d'autres, comme Pierre et Marie Curie, la coopérative scolaire participe. En réalité, il s'agit d'une demande de l'école. Par ailleurs, certaines actions d'autofinancement se font plus ou moins facilement selon les écoles.

Nous avons respecté au mieux les demandes de chaque école. Par exemple, René Clair a une aide particulière au jumelage de 1 000 €, et a donc demandé à la Ville 1 500 € ; elle organise énormément d'actions, parce que cela relève du projet d'école, qui lui rapportent 2 753,50 €, et une participation de 7 000 € est demandée aux familles, ce qui, pour vingt-trois élèves, ferait 300 €... Cela me paraît beaucoup, je vais vérifier les chiffres.

**Gérard CAUDRON, maire**

Je rappelle que les subventions correspondent à ce qu'ils demandent, et pour des projets validés par l'Inspection académique.

**Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (INPCV)**

Je ne mettais pas les projets en cause, mais le différentiel me paraissait important.

**Gérard CAUDRON, maire**

C'est vrai. Mais apparemment, c'est justifié par le projet tel qu'il est validé.

**Françoise MARTIN, adjointe au maire (EPVA)**

Il faut savoir aussi que Crozon, par exemple, coûte très cher.

**Gérard CAUDRON, maire**

*Adopté à l'unanimité.*

**XX – PREMIERE AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS EDUCATION AU TITRE DE L'ANNEE 2010**

**Françoise MARTIN, adjointe au maire (EPVA)**

La Ville soutient les actions visant les associations de parents d'élèves, les foyers socio-éducatifs et les associations en relation avec l'enseignement. Vous trouverez au bas de cette page la liste des associations qui ont demandé une subvention. Là

encore, il s'agit de demandes des associations. De façon forfaitaire, nous proposons 100 € pour les associations de parents d'élèves ; vous pouvez constater que certains établissements, comme le collège Rimbaud, comportent plusieurs associations de parents.

Pour les foyers socio-éducatifs, nous nous fixons à 750 € ; je vous rappelle que ces foyers animent des groupes de théâtre, aident aux voyages, participent à la vie des collèges et lycées.

Figurent aussi les délégués départementaux de l'Education nationale, pour lesquels la subvention proposée est de 900 €, et Ludimaths, qui est une association d'approche des mathématiques et qui fait le lien entre école et collège, entre les CM 2 et les sixièmes ; elle organise aussi des animations, participe au Forum des sciences plusieurs fois par an.

**Gérard CAUDRON, maire**

*Adopté à l'unanimité.*

## **XXI – RETROCESSION DE CONCESSION AU CIMETIERE D'ASCQ**

**Jean-Antoine ROSSIT, adjoint au maire (EPVA)**

Il s'agit de la rétrocession d'une concession de columbarium au cimetière d'Ascq, pour un montant de 67,53 €, et comme l'exige la législation funéraire, la concession doit être vide de tout corps ou d'urne.

**Gérard CAUDRON, maire**

C'est bien l'intéressé qui demande, cette fois ?

**Jean-Antoine ROSSIT, adjoint au maire (EPVA)**

Tout à fait.

**Gérard CAUDRON, maire**

Ou l'usager potentiel.

*Adopté à l'unanimité.*

## **XXII – DEUXIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS DIVERSES AU TITRE DE L'ANNEE 2010**

### **Monique LEMPEREUR, conseillère municipale (EPVA)**

Pour cette deuxième affectation, trois associations sont concernées : Tutti Frutti, EPI, Les Simulateurs, pour une somme globale de 8 000 €. Il s'agit d'une reconduction pour Tutti Frutti et EPI et d'une première pour Les Simulateurs. Cette subvention les aidera dans leur fonctionnement, puisqu'ils vont reprendre la gestion du LCR des Chaumières. Après la cessation d'activité de ce dernier, il faut qu'une association la reprenne, faute de quoi le LCR fermera.

### **Gérard CAUDRON, maire**

Pourquoi ce nom de Simulateurs ?

### **Monique LEMPEREUR, conseillère municipale (EPVA)**

Il s'agit d'une association de jeux de rôle, qui a été créée en 1996 et qui est depuis cette date au LCR des Chaumières.

### **Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (INPCV)**

Je pensais à un simulateur de vol.

### **Gérard CAUDRON, maire**

*Adopté à l'unanimité.*

## **XXIII – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE AU TITRE DE L'ANNEE 2010**

### **Sylvie GARNIER, conseillère municipale (EPVA)**

Il s'agit des crèches associatives parentales Marmouset, Adage, Charivari, de la crèche associative Souriceaux, et de l'association Trampolino. Un crédit global de 287 969 € a été inscrit au budget primitif 2010, à répartir sous forme de subventions pour ces associations. Des avances d'un montant total de 81 960 € ont été octroyées, et il est proposé de leur attribuer les sommes reprises dans le tableau joint pour un montant total de 206 009 €.

**Gérard CAUDRON, maire**

*Adopté à l'unanimité.*

## **XXIV – REMUNERATION D'UN MEDECIN VACATAIRE**

**Laurence DUBOIS, conseillère municipale (EPVA)**

La Ville a pour obligation, dans le respect des grands principes de service public, de donner égal accès aux usagers des services proposés. Ainsi, en restauration scolaire, devons-nous aussi accueillir des enfants qui ont des difficultés et des problèmes de santé. La Ville a mis en place pour eux, depuis 2007, des PAI, Protocoles d'Accueil Individualisés, qui ont été systématisés. Ces PAI sont conclus entre la Ville, les parents d'élèves et un médecin traitant, et des instructions sont données aux agents présents pendant le temps de restauration scolaire. Il est indispensable qu'un médecin puisse donner des consignes à ces personnels, dans le respect strict du protocole d'urgence mis en place. Nous proposons donc, pour ce faire, la rémunération d'un médecin vacataire, car la responsabilité de la Ville est engagée.

**Gérard CAUDRON, maire**

*Adopté à l'unanimité.*

Sébastien, tu as trois délibérations.

**Sébastien COSTEUR, conseiller municipal (EPVA)**

Dois-je les présenter ensemble ?

**Gérard CAUDRON, maire**

Non, tu les présentes une par une.

## **XXV – PREMIERE AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS UNIVERSITAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2010**

**Sébastien COSTEUR, conseiller municipal (EPVA)**

Un crédit de 5 050 € a été inscrit au budget 2010 afin de soutenir les projets universitaires et étudiants et de développer en parallèle la dimension universitaire et estudiantine de notre ville. Les sept associations proposées sont bien sûr agréées

Lille 1 ou Lille 3, comme le stipulent les commissions associatives de ces deux universités, dans lesquelles la Ville est présente afin d'avoir une vue de l'ensemble des projets et d'éviter des doublons.

J'insisterai sur trois associations : Université Avenir Handicap, qui soutient un voyage d'étudiants handicapés, organisé chaque année dans un pays européen – à Barcelone, cette année – ; c'est le seul projet de voyage auquel nous répondons favorablement, les autres étant directement liés aux études, donc passant par les universités.

La deuxième est « l'AMUL », les Amis de l'Université de Lille 1, qui mène nombre de projets à caractère social, et surtout des actions en faveur du Secours Populaire, qui intervient auprès des étudiants de Lille 1.

La troisième est « A Prop'eau », afin de soutenir certains projets d'étudiants à dimension scientifique et universitaire, qui sont malheureusement assez rares.

**Gérard CAUDRON, maire**

Madame LEFEBVRE demande la parole.

**Elisabeth LEFEBVRE, conseillère municipale (INPCV)**

J'ai vu le petit guide qu'a réalisé la Municipalité sur la vie estudiantine, mais je n'y ai pas retrouvé le CUBS, le centre de santé des étudiants. Est-ce un oubli ?

**Gérard CAUDRON, maire**

Excusez-moi, je n'ai pas compris votre question.

**Elisabeth LEFEBVRE, conseillère municipale (INPCV)**

Dans ce petit guide d'accueil pour les étudiants, puisque cette délibération concerne les étudiants, je n'ai pas retrouvé le centre de santé des étudiants.

**Sébastien COSTEUR, conseiller municipal (EPVA)**

Nous avons relancé l'an dernier ce guide, qui était fait totalement par les services municipaux, je tiens à le souligner. Comme il s'agit de la première édition depuis des années, nous avons réalisé une première version sommaire, que nous enrichirons pour les prochaines éditions, avec tout ce qui existe sur les deux universités.

**Gérard CAUDRON, maire**

De toute façon, chaque fois que nous faisons un guide, nous oublions quelque chose ; cela est vrai pour qui que ce soit. Le guide qui a été distribué dans toutes les boîtes comporte des oublis, mais cela est toujours pareil : il est possible de cibler ce qui a été oublié, mais il faut voir tout ce qui y figure. Il s'agit d'une relance de politique en la matière : il faut nous signaler tous les oublis, afin que nous corrigions dans l'édition suivante, sachant que malheureusement, nous pouvons oublier autre chose.

*Adopté à l'unanimité.*

## **XXVI – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU FESTIVAL UNIVERSITAIRE MIX'CITE (DU 10 AU 12 MAI)**

### **Sébastien COSTEUR, conseiller municipal (EPVA)**

Le festival Mix'Cité a été créé et organisé par Lille 1 depuis 4 ou 5 ans. Il s'agit de la grande manifestation universitaire de l'année sur notre territoire. Il est proposé cette année de lui attribuer une subvention de 3 000 € afin de développer cette manifestation, et parce qu'elle a lieu en lien avec Lille 3 pour la première fois. Or, les universités vont devoir travailler de plus en plus ensemble dans l'avenir sur une université unique. La troisième raison consiste à soutenir les projets étudiants - les projets étudiants, pour Mix'Cité, représentant 60 % des projets étudiants annuels qui sont soumis à l'université Lille 1 et Lille 3. Le festival est accompagné, comme chaque année, je le souligne, d'un prêt de matériel assez important et de la mise à disposition de personnel, ce qui fait de la Ville un des partenaires principaux de cette manifestation ; je le souligne car cette dimension est, me semble-t-il, quelque peu mise de côté par les deux universités.

### **Gérard CAUDRON, maire**

Par les universités et par les universitaires, dont un représentant éminent n'est pas là ce soir.

*Adopté à l'unanimité.*

## **XXVII – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE SOUTIEN AU CONGRES MASHS (MODELES APPRENTISSAGES EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES) ORGANISE PAR L'IUT A LES 10 ET 11 JUIN 2010**

### **Sébastien COSTEUR, conseiller municipal (EPVA)**

Nous apportons un soutien à un colloque universitaire sur le thème des sciences humaines et sociales, qui est organisé par l'IUT A, et qui se tient en juin en présence de nombreux universitaires et étudiants européens.

### **Gérard CAUDRON, maire**

*Adopté à l'unanimité.*

## **XVIII – DEUXIEME AFFECTATION DE CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES AU TITRE DE L'ANNEE 2010 – « BOURSE AUX JEUNES »**

**Gérard CAUDRON, maire**

Avant les décisions, et puisque Farid n'est pas arrivé, je reprends sa délibération. Bourses aux Jeunes est notre politique, que nous avons municipalisée et qui consiste, sur la base de dossiers, à aider des familles à payer les adhésions et les cotisations dans certains clubs membres de l'OMS. Un travail d'instruction des dossiers est mené. Les adhérents paient moins cher aux clubs, et nous allouons une subvention compensatrice, dont le total se monte en l'occurrence à 4 797 €.

*Adopté à l'unanimité.*

## **XIX – LISTE DES DECISIONS**

**Gérard CAUDRON, maire**

Quelqu'un a-t-il une question ?

**Une élue**

J'ai une question sur celui qui porte le numéro 1819, le contentieux relatif au stade Thery. Je voudrais savoir de quoi il est question.

**Gérard CAUDRON, maire**

Il s'agit probablement de cette vieille histoire... Alain CARETTE va répondre.

**Alain CARETTE, adjoint au maire (EPVA)**

Je regardais si Jean-Luc BRUYERE était là. Ce que j'en sais, c'est qu'il s'agit d'un forage qui a été mal fait, et nous sommes en contentieux avec l'entreprise qui l'a réalisé.

**Gérard CAUDRON, maire**

*Adopté à l'unanimité.*

*Le maire lève la séance à 20 h 20.*